

Communiqué de presse

30 juillet 2025 : Journée internationale contre la traite des êtres humains

Plus de 200 personnes victimes de la traite des êtres humains identifiées en Suisse en 2024

Les cinq organisations membres de la Plateforme Traite - FIZ, ASTRÉE, CSP Genève, Antenna MayDay et AVIT - ont identifié 201 nouvelles victimes de la traite des êtres humains en Suisse l'année dernière.

Les organisations membres de la Plateforme Traite ont accompagné et conseillé au total 483 victimes de la traite des êtres humains tout au long de 2024. Ces chiffres, qui restent stables, voire en légère hausse depuis plusieurs années, ne cessent de confirmer que la traite des êtres humains est une réalité en Suisse. La grande majorité des nouvelles personnes identifiées sont des femmes* (73 %), tandis que près d'un quart sont des hommes*. Les personnes victimes proviennent de 54 pays différents, avec un nombre plus important de victimes nouvellement identifiées en 2024 originaire du Nigéria, de Colombie et de Hongrie.

Ces chiffres ne reflètent qu'une partie de la réalité du phénomène en Suisse, l'identification des victimes (en termes d'origine, de sexe et de type d'exploitation) dépendant fortement de la présence de services spécialisés, du degré de sensibilisation à la thématique et des secteurs contrôlés. Cependant, l'implication croissante de certains cantons et des organisations spécialisées ces dernières années permet de détecter un nombre grandissant de situations et de dresser des constats plus proches de la réalité.

Écho limité au niveau national

Si les dispositifs spécialisés existants ont démontré leur pertinence et que de nouvelles initiatives voient le jour dans les cantons, la cohérence entre ces actions cantonales et les politiques fédérales doit être améliorée. Sans une augmentation des ressources financières pour accompagner l'engagement croissant des cantons et des organisations spécialisées, la lutte contre la traite des êtres humains risque de perdre en efficacité à long terme. De plus, sans coordination étroite entre les actions locales et cantonales et le niveau fédéral, notamment en ce qui concerne l'octroi des autorisations de séjour et les mesures d'intégration pour les personnes victimes, les efforts engagés resteront fragmentés et insuffisants. Par exemple, il arrive que des personnes victimes de traite se voient refuser un permis de séjour par les autorités fédérales, alors que les autorités cantonales sont favorables ou qu'elles ont soutenu financièrement le processus d'intégration de ces personnes durant plusieurs années.

Dans le domaine de l'accompagnement des victimes, la Plateforme Traite se félicite d'accueillir cette année comme nouveau membre le service de consultation spécialisée nouvellement créé en Valais. Pour David Dandrès, directeur de l'Association valaisanne de soutien aux victimes et témoins de la traite des êtres humains (AVIT): «La traite des êtres humains est une réalité aussi discrète que dévastatrice. Offrir aux victimes un lieu d'écoute, de soutien et de reconstruction est essentiel. Ce nouveau service en Valais marque une avancée concrète pour celles et ceux qui, après avoir vécu l'exploitation, cherchent à défendre leurs droits et retrouver leur capacité d'agir. Cela démontre également que, canton après canton, nous pouvons construire un dispositif national plus cohérent et plus juste pour les victimes».

Critique du pacte européen sur l'asile

Sur les 201 nouvelles victimes de traite identifiées, 10,4 % se trouvaient dans une procédure d'asile. Les autres sont sans-papiers ou relèvent du droit des étrangers (LEI). L'expérience des organisations membres de la Plateforme Traite montre que la précarité des trajets migratoires expose les personnes concernées à des risques importants d'exploitation. Ainsi comme le souligne Fanie Wirth de la FIZ : «La diminution de voies de migration sûres et légales induites par le nouveau pacte d'asile européen pourrait davantage accentuer ces conditions de précarité pour les personnes migrantes».

Dans ce contexte, la Plateforme Traite critique vivement les adaptations apportées par la Suisse au pacte européen sur l'asile et recommande que la Suisse fasse usage de la clause de souveraineté pour traiter les demandes d'asile, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité accrue telles que les victimes de la traite des êtres humains.

Contact médias :

Mimoza Kokollari, mimoza.kokollari@astree.ch, 021 544 27 99 (en français)

Fanie Wirth, fanie.Wirth@fiz-info.ch, 044 436 90 09 (en allemand)

Pour toute question concernant des régions spécifiques :

Suisse alémanique : FIZ, Fanie Wirth, Fanie.Wirth@fiz-info.ch

Suisse romande : ASTRÉE (Vaud), Angela Oriti, 021 544 27 99 ; CSP Genève, Leila BousseMACER, 022 807 07 63 ; AVIT (Valais), David Dandrès, 027 565 05 53

Tessin : Antenna MayDay, Monica Marcionetti, 0795903946

Images : vous trouverez différentes images à utiliser sur le site web de la Plateforme Traite, sous la rubrique « [Publications](#) ».